



Refus de remboursement de loyer insalubre par handicaper.

Par **martine42100**, le **16/10/2012** à **17:35**

Bonjour,

Je suis handicapée je touche l'AAH et j'ai pris possession d'un appartement par agence début janvier 2012. Seulement a mon arrivée, le chauffage au sol ne fonctionnait pas à cause d'un souci de branchement et je suis restée à 10° durant 1 mois et 2 semaines où je n'ai pu y loger, mais j'ai quand meme payé mon loyer.

Mon propriétaire refuse de me rembourser mes 6 semaines de loyer (ou je n'ai d'ailleurs pas eu d'eau chaude pendant plusieurs jours à cause des tuyaux gelés car le chauffage de fonctionnait pas et point d'eau cette semaine dernière à cause d'un probleme encore méconnu).

J'ai posé ma dédite, je dois partir le 7 novembre et mon propriétaire ne veut me faire aucun remboursement sur mes 6 semaines de loyer où je n'ai pas pu y vivre. Quel sonts mes droits ? que puis-je faire et que va t'il se passer si je ne paye pas mon dernier loyer ? A t'il la possibilité de m'envoyer les huissiers ou suis je suis dans mes droits ? A t'il le droit de garder ma caution si je n'envoie pas mon dernier cheque de loyer à mon agence ?

Merci de votre réponse.